



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ
DÉPARTEMENT DU GARD
COMMUNE D'AIGUES MORTES
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM_2026-53

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	25	29

Date de la convocation : 09/07/2026

Notifiée aux élus le : 09/07/2026

Date de l'affichage : 09/07/2026

OBJET : CINÉMA MUNICIPAL MARCEL
PAGNOL - MODIFICATION DES TARIFS

SÉANCE MERCREDI 15 JUILLET 2026

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le QUINZE JUILLET à 18H04, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 09 juillet (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Cédric BONATO, Maire.

PRÉSENT-E-S : Cédric BONATO- Maryline POUGENC – VERNHES Luc – André MORRA – Florence COMBE – Joachim RAMS – Incarnation CHALLEGARD– Cédric BREYSSE – Jean-Alain CASACCI– Serge PINQUIER–Nathalie CAVAILLÉ – Patricia BANCION – Cristel MARCHAND – Lorenzo SANCHIS– Jean-Philippe CHARPIN – Yannick BUSSAC – Yann ALBERT – Amélie MARTORELL – Marine ANJO- Nicole SABATIER – Régis VIANET – André VIGNE – Patricia VAN DER LINDE - Pascale MOURRUT - Noémie ALBECQ-MEGIAS

ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION : Carine VANDERBISTE à André MORRA, Marianna GARCIA à Maryline POUGENC, Catherine BIDET à Yann ALBERT, Christian LAPISARDI à Pascale MOURRUT

ABSENTS NON-REPRESENTÉS : Néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Philippe CHARPIN

Rapporteur : Incarnation CHALLEGARD, Adjointe au Maire déléguée

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2224-1 et L2121-29 ;

Vu la délibération du conseil municipal n°DCM2025-97 du 8 décembre 2025 approuvant les tarifs du cinéma municipal Marcel Pagnol et abrogeant tout acte antérieur portant sur le même objet ;

Il est indiqué au conseil municipal qu'il est nécessaire d'actualiser les tarifs du cinéma municipal Marcel Pagnol, au regard de la dernière grille tarifaire en vigueur, afin de tenir compte de l'évolution des activités et services proposés aux usagers, en opérant les modifications suivantes :

- Suppression des tarifs « Prowebce-Meyclub » et « festival Téliorama » :

Le tarif « Prowebce Meyclub », prévu pour les usagers bénéficiant de tarifs réduits via des comités d'entreprise ou assimilés (CNAS...) n'est plus utile, la vente de ces billets étant désormais directement accessible en ligne sur le site de ces derniers.

Il en est de même s'agissant du tarif « festival Téliorama », cet évènement n'étant plus organisé par la commune.

- Création de tarifs pour la vente de confiserie / boisson :

La vente de confiseries et boissons au sein des établissements cinématographiques constitue une pratique courante et attendue par les usagers, participant à la qualité de l'accueil et à l'attractivité du service. Le cinéma municipal tient donc à compléter l'offre dont il dispose actuellement, via un distributeur automatique, par la vente directe de bouteilles d'eau et de pop-corn, produit particulièrement apprécié des

usagers. Cette prestation présente un caractère strictement accessoire et complémentaire à l'activité culturelle principale du cinéma, qui participe toutefois à l'équilibre financier de ce service public de proximité tout en répondant à une demande des usagers.

La grille tarifaire actualisée du cinéma municipal, tenant compte de ces suppressions et créations de tarifs, sera donc la suivante :

Carte d'abonnement	5 séances	10 séances
Cinéma	30 €	50 €
Vidéo transmission	60 €	100 €

Prestations	Tarif
Tarif plein	7€
Tarif réduit (- 18 ans ; + 65 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, étudiants, personnes en situation de handicap, comité d'entreprise, soirées thématiques, ...)	5 €
Pass « Ambassadeur » - partenaires office de tourisme	5 €
Dispositifs « Écoles et cinéma »	3 €
Dispositifs « Parcours – Cinéma »	3,50 €
Moins de 14 ans / Scolaires / Centres de Loisirs / Accompagnants Ciné-kids	4 €
Tarif « Ciné Plein Air »	4 €
Projections « municipales »	4€
Tarif « Ciné Babies »	5 €
Fête, Printemps et Rentrée du Cinéma	5 €
Dispositif « Pass Culture »	5 €
Accompagnateurs groupes d'enfants enfants de -6 ans et 1 pour 12 enfants de + de 6 ans	1 pour 8 Gratuit
Ciné-chèques	5 €
Entraide du cinéma et des spectacles (CCU chèque cinéma universel)	7 €
Tarif vidéo transmission / Ballets/Opéras	15 €
Possesseurs d'une carte adhérent CCAS (bénéficiaires de l'épicerie solidaire)	2,50 €
Majoration forfaitaire pour film 3D	1 €
Lunettes 3D	1 €
Confiserie « sachet de popcorn sucré ou salé »	5 €
Bouteille d'eau 50cl	2 €

Il est donc proposé au conseil municipal :

- **D'approuver** les modifications susvisées et la nouvelle grille tarifaire du cinéma municipal Marcel Pagnol, ci-dessus annexée.
- **D'abroger** tout acte administratif antérieur portant sur le même objet.
- **D'autoriser** le Maire, ou son Adjoint délégué, à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** les modifications susvisées et la nouvelle grille tarifaire du cinéma municipal Marcel Pagnol, ci-dessus annexée.
- **ABROGE** tout acte administratif antérieur portant sur le même objet.
- **AUTORISE** le Maire, ou son Adjoint délégué, à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Publication certifiée exécutoire

Cédric BONATO
Maire d'Aigues-Mortes



Résultats du vote :

Délibération 2026-53	CINÉMA MUNICIPAL MARCEL PAGNOL - MODIFICATION DES TARIFS	Pour :	29	UNANIMITE
		Contre :	0	NEANT
		Abstention :	0	NEANT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

Envoyé en préfecture le 20/07/2026

Reçu en préfecture le 20/07/2026

Publié le 21/07/2026



ID : 030-213000037-20260720-DCM202653-DE